



En l'absence de votre médecin traitant et pour toute demande de soins non programmés ne relevant pas d'une urgence vitale, nous vous demandons de ne pas vous rendre directement aux urgences de l'hôpital.

Veillez contacter le
**Service d'Accès aux
Soins (SAS)** en
composant le **15, 112,
116,117 ou le 114**
pour les malentendants,
sourds



Ce service vous permet d'échanger avec un professionnel de santé qui analysera votre situation, vous délivrera des conseils médicaux et vous dirigera, si nécessaire, vers une structure de soins adaptée à la gravité de votre état.



03 87 79 40 27 @ contact@cpts-coeurdemoselle.fr